

ARTÍCULOS

VALERIA MESSALINA, UNE ENQUÊTE ONOMASTIQUE.

Valeria Messalina, an onomastic investigation.

(Artículo recibido el 10/05, aceptado el 16/06)

Estelle Berlaire Gues*

Université de Lille

estelle.berlaire.gues@gmail.com

<https://orcid.org/0000-0002-8644-4184>

Abstract: The empress Valeria Messalina is known as the only name Messalina, synonymous with debauchery. This paper concerns the analysis of the uses of the empress' onomastics, as we can discern them in the epigraphical and numismatic sources, as well as in the ancient authors' works. These uses never are neutral because they reflect the significance of this character in the Princes and in ancient authors' discourse: for the first, Messalina's character strengthens his own position; for the others, she is simply used as a tool to criticize this same princeps. Eventually, Messalina's onomastics reflects altogether her celebration then her prosecution.

Keywords: Messalina; feminine onomastics; discursive strategies; *abolitio memoriae*; reception and memory

Résumé: L'impératrice Valeria Messalina est passée à la postérité sous le seul nom de Messaline, synonyme d'une débauche effrénée. Cet article est consacré à l'analyse des usages de l'onomastique de l'impératrice, tels que nous pouvons les appréhender dans les sources épigraphiques, numismatiques et dans les œuvres des auteurs anciens. Nous verrons que ces usages ne sont jamais neutres et qu'ils reflètent toute l'importance de ce personnage dans le discours du Prince et des auteurs anciens: pour le premier, il s'agissait de consolider son statut à la tête de l'Empire; pour les autres, le personnage de Messaline la débauchée allait leur permettre d'accabler ce même prince. Finalement, l'onomastique messalinienne est un miroir de la célébration puis de la condamnation de l'impératrice.

Mots-clé: Messaline; onomastique féminine; stratégies discursives; *abolitio memoriae*; réception de la mémoire

* Doctora en Historia Antigua por la Universidad de Lille. Defendió su tesis en 2021, la cual trata sobre los retratos literarios de las mujeres del Alto Imperio. Desde entonces, estudia la recepción de estos retratos en las épocas medieval y moderna, la constitución de la figura de Valeria Mesalina, así como los vínculos entre maternidad y poder.

A l'instar de plusieurs femmes impériales de l'Antiquité romaine, Valeria Messalina est passée à la postérité sous son seul *cognomen*, Messalina, lequel a rapidement pris une teinte sinistre. L'on en jugera notamment à la lecture de la courte notice suivante: «Messaline: femme qui se livre à la débauche»¹.

Dans le cadre de cet article, nous voudrions étudier l'évolution de l'onomastique de l'impératrice depuis sa naissance jusqu'à l'Antiquité tardive. Il appert qu'elle fut, en quelque sorte, fluctuante depuis l'enfance de Messaline jusqu'aux lendemains de sa mort, ce qui n'est guère étonnant puisque le nom de certaines de ses contemporaines fit l'objet des mêmes variations². Dans un précédent article, nous avons souhaité montrer que l'usage de l'onomastique avait concouru dans certains cas à l'expression du pouvoir féminin de la part des principales intéressées, mais aussi des auteurs anciens³. Notre enquête au sujet de Valeria Messalina se situe, par certains aspects, dans la continuité de celle entreprise sur Livia Drusilla-Iulia Augusta et sur la fille d'Auguste, Julie, mais il ne s'agit nullement de limiter notre étude à l'usage de son nom par les auteurs anciens; nous prendrons en compte toutes les sources à notre disposition.

Car l'analyse de l'onomastique «messalinienne» présente de prime abord quelques difficultés, et la plus grande est, sans nul doute, sa restitution à la suite de la condamnation de mémoire décrétée à l'encontre de l'impératrice, en l'an 48⁴.

¹ Cette définition a été consultée dans Le Grand Robert de la langue française – éditions Le Robert, 2001. Nous voudrions remercier Stéphane Benoist pour sa relecture critique et ses suggestions; Thomas Corsten, Pétra Aigner, Vera Hofmann, Bettina Schwarz, Gian-Luca Gregori, Giulia Cavalieri Manasse, Brunella Bruno quant aux illustrations représentant les inscriptions mentionnant Messaline; enfin, Michel Amandry, Johanna Meetz et Wendy A. Watkins en ce qui concerne la présentation des monnaies à l'effigie de la même impératrice. Que tous et toutes soient remerciés/es pour leur aide précieuse. Les erreurs restantes sont les nôtres.

² En ce qui concerne l'exemple de Livie, se reporter notamment à BERLAIRE GUES (2022).

³ Certains auteurs décelaient notamment dans cet usage le signe de l'orgueil des femmes apparentées à Auguste. Nous renvoyons à BERLAIRE GUES (2022).

⁴ En effet, cette mesure qui, rappelons-le, prévoyait le martelage du nom et l'effacement de l'image, fut rigoureusement appliquée en ce qui la concerne. D'ailleurs, nous disposons d'un faible nombre de traces dans les sources épigraphiques, numismatiques et iconographiques. L'on consultera VARNER (2004: 95-97) et FLOWER (2006: 182 189).

Parallèlement à l'*abolitio memoriae*, Julia Agrippina prit la place de Messaline aux côtés du Prince, et le nouveau couple mit somptueusement en exergue – voire même d'une manière outrancière pour certains esprits chagrins – l'onomastique de la nouvelle impératrice, au sein de Rome et de l'Empire⁵.

En dépit de ces difficultés, il est possible de restituer l'évolution du nom de Valeria Messalina qui fut liée aux graves événements survenus sous le principat de son époux. En outre, nous pensons que la mise en valeur fastueuse de l'onomastique de Julia Agrippina résulta de la célébration de celle de sa devancière. L'étude du nom de Valeria Messalina nous permettra ainsi de nous questionner dans un premier temps sur la place de la jeune fille au sein de la famille impériale. Dans un deuxième temps, l'examen des inscriptions, monnaies et textes parvenus jusqu'à notre connaissance, nous amènera à interroger les usages de son onomastique dans le discours de son époux, entre les années 41 et 48, et dans les cercles auliques. Enfin, la dernière partie sera consacrée au portrait de Messaline la débauchée, et à la réutilisation de son *cognomen* pour caractériser certaines femmes de pouvoir – dont l'influence politique était censée résulter de leur toute-puissance – dans les relations intimes qu'elles entretenaient avec les hommes.

1. La place de Valeria Messalina jusqu'à l'année 41

Avant d'étudier le nom de la future impératrice dans le discours du Prince, il convient de nous interroger en premier lieu sur sa réception à la naissance et sur son usage, tant qu'elle demeura éloignée du pouvoir. Dès le départ, nous sommes confrontée aux difficultés mentionnées en préambule; c'est-à-dire que nous ignorons tout des circonstances de sa naissance, mais aussi de son existence, jusqu'à l'accession de son époux au pouvoir. Ce constat, de prime abord assez pessimiste,

⁵ L'auteur Tacite lui reproche son orgueil lorsqu'elle obtint que son nom fût donné à la ville dans laquelle elle était née, la future Cologne – *Ann.* XII. 27. 1. Au sujet de la célébration du nom de Julia Agrippina, GINSBURG (2006: 57, 69-79); GIROD (2012). En ce qui regarde l'*abolitio memoriae* des femmes impériales du Haut-Empire, nous renvoyons à l'étude que nous avons consacrée aux femmes impériales sévériennes (2025 a).

nous renseigne néanmoins sur la place de l'enfant au sein de la famille impériale au moment de sa naissance – située entre les années 20 et 25. Elle était alors «éclipsée» par les filles de Germanicus et par celle de Drusus le Jeune, certes plus âgées qu'elle⁶.

2. L'appartenance aux grandes *gentes*

À sa naissance, le bébé reçut, comme le voulait l'usage, le *nomen* de son père Lucius ou Marcus Valerius Messalla Barbatus, sous sa forme féminine, Valeria. En outre, elle porta également l'un de ses *cognomina*, Messalla, ce qui donnait, dans le cas d'un enfant de sexe féminin, Messalina ou Messalina⁷. Sans doute arbora-t-elle ce *cognomen* dès la naissance⁸. Le *nomen* de la petite fille faisait référence à un passé fort glorieux, puisque la *gens* Valeria se targuait d'être l'une des plus anciennes familles romaines⁹. Son *cognomen* indiquait quant à lui son appartenance à la branche des Valerii Messallae, dont certains membres furent particulièrement en faveur auprès d'Auguste puis de Tibère¹⁰. Toutefois, nous ignorons si l'impératrice fut proche de ce côté de sa famille¹¹.

En complément, nous pouvons évoquer l'ascendance maternelle de la future impératrice: sa mère n'était autre que Domitia Lepida, dont le *nomen* indiquait

⁶ Germanicus et son épouse Vipsania Agrippina – FOS 812 – avaient eu trois filles, Julia Agrippina – FOS 426 – Julia Drusilla – FOS 438 – et Julia Livilla – FOS 443. Julie – FOS 422 – était celle de Drusus le Jeune et de Claudia Livia Julia – FOS 239. Ces deux hommes étaient les héritiers de Tibère.

⁷ Les deux formes sont attestées dans les inscriptions et sur le monnayage. Selon Tuomo NUORLUOTO, «-ina seems to have been often employed when deriving a female *cognomen* from another *cognomen* that did not have a separate feminine form» (2021: 79).

⁸ L'attribution d'un *cognomen* aux Romaines était une manière de distinguer plusieurs sœurs entre elles – NUORLUOTO (202: 159). Certaines filles pouvaient aussi recevoir un *cognomen* formé à partir du *nomen* ou du *cognomen* de leur mère.

⁹ En ce qui concerne la *gens* Valeria, LANDREA (2014 et 2017).

¹⁰ LANDREA (2011 a et 2011 b). Selon Joseph GEIGER (2008: 158), il ne semble pas qu'une statue de Marcus Valerius Maximus Messalla, le consul de l'an 263 avant J. - C., ait été élevée sur le Forum d'Auguste.

¹¹ En outre, son père décéda quelques années après sa naissance. Selon Cyrielle LANDREA, l'avènement de Claude ne semble pas avoir entraîné de faveur particulière à l'égard des Valerii Messallae (2014).

l'appartenance à la prestigieuse *gens* des Domitii, et le *cognomen* à celle, toute aussi ancienne et illustre des Aemilii Lepidi¹². Elle avait pour mère Antonia *Maior*, le premier enfant de Marc Antoine et d'Octavie, la sœur d'Auguste¹³. Le père de Messaline étant quant à lui le fils de Marcella *Minor*, la future impératrice descendait par conséquent en ligne directe d'Octavie, à l'instar des filles de Germanicus et de Drusus¹⁴. Toutefois, elle n'était pas membre de la *gens* Iulia, contrairement à ses cousines¹⁵. Ceci explique probablement le silence ou l'indifférence des auteurs anciens à l'égard de la petite Messaline¹⁶. Après la mort de son père et le remariage de sa mère, vécut-elle auprès de l'une de ses aïeules, ou aux côtés de ses cousines? Nous l'ignorons, et seul son mariage avec Claude semble l'avoir tirée – de notre point de vue – de son «obscurité»¹⁷.

3. Une épouse au sang illustre

«[Claude] prit ensuite pour femme Valeria Messalina, fille de Barbatus Messala, son cousin »¹⁸. Parmi le corpus littéraire parvenu jusqu'à nous en ce qui la concerne, seul Suétone évoque le mariage entre Claude et Messaline. L'auteur, qui écrit sous le principat d'Hadrien, indique à son public le *nomen* et le *cognomen*

¹² En ce qui concerne Domitia Lepida – *FOS* 326 – se reporter à SYME (1986: 164-166).

¹³ Pour Antonia *Maior* – *PIR*² 884 – et sa mère Octavie – *PIR*² 66 – nous renvoyons une fois de plus à SYME (1986: 141, 143, 155 et 166). Antonia *Maior*, son époux Lucius Domitius Ahenobarbus, et deux de leurs enfants ont été représentés sur l'*Ara Pacis Augustae* – ROSE 1997: 103-104).

¹⁴ Marcella *Minor* – *PIR*² 1103 – était la seconde fille d'Octavie et de Caius Claudius Marcellus. Les parents de Messaline étaient donc cousins. Ces alliances confirment à quel point les membres des Valerii Messallae étaient tenus en haute estime par les princes. Les filles de Germanicus et de Drusus se rattachaient à Octavie par leur grand-mère, Antonia *Minor* – *FOS* 73 – seconde fille de Marc Antoine et d'Octavie, qui avait donné naissance à Germanicus, Claudia Livia Julia et Claude.

¹⁵ Les filles de Germanicus et de Drusus portaient le *cognomen* *Iulia*, puisqu'elles étaient toutes nées après l'entrée de leurs pères respectifs dans la *gens* en question. Au sujet de la gloire attachée au *nomen* *Iulia*, se reporter à BERLAIRE GUES (2022).

¹⁶ Notons toutefois que les *Annales* de Tacite et l'*Histoire romaine* de Cassius Dion sont lacunaires en de nombreuses parties des deux œuvres.

¹⁷ Ronald SYME a avancé l'hypothèse d'un premier mariage de Messaline, puisque les jeunes filles de l'aristocratie ne perdaient guère de temps en la matière (1986: 150).

¹⁸ SUET. *Claud.* XXVI : *post has Valeriam Messalinam, Barbati Messalae consobrini sui filiam, in matrimonium accepit*. Ce paragraphe est consacré aux unions matrimoniales du Prince. Les traductions grecques et latines sont tirées de la CUF, sauf mention contraire.

de la future impératrice ainsi que sa filiation. Une présentation en somme très classique de l'épouse romaine, telle qu'elle apparaît dans les inscriptions par exemple¹⁹. Il semble cependant que Suétone opéra des choix dans l'identification des fiancées ou épouses de Claude. Ainsi, sa première fiancée est décrite comme l'arrière-petite-fille d'Auguste²⁰. Or, Valeria Messalina était pour sa part son arrière-petite-nièce, ce que l'auteur omet de préciser²¹. L'introduction de la deuxième fiancée de Claude dans le récit est également intéressante: «[...] Livia Medullina, surnommée aussi Camilla, [était] issue de la race antique du dictateur Camille»²². Suétone semble vouloir dire que Livia Medullina affichait ses origines illustres; en effet, ces dernières évoquaient les heures à la fois tragiques et brillantes de la République²³. Mais l'auteur s'abstient de souligner le prestige des Valerii Messallae en la personne de Messaline, ce qui est fort étrange; il se contente de la présenter comme une parente de Claude, en tant que fille de Messalla Barbatus.

L'union du futur prince avec Valeria Messalina fut sans doute décidée sous le principat de Caligula, neveu de Claude. Ce dernier avait jusqu'alors été tenu à l'écart des charges publiques depuis sa jeunesse, et il revêtit pour la première fois le consulat aux côtés de son neveu en l'an 37, à l'âge de quarante-cinq ans. C'est sans doute à ce moment qu'il faut situer son divorce avec Aelia Paetina²⁴. Comme l'écrit Barbara Levick (2002:178), «les mérites supérieurs de Messaline avaient motivé son mariage avec Claude». Il s'agissait par conséquent d'une union brillante

¹⁹ Toutefois, Valeria Messalina n'est jamais identifiée comme fille de Messalla Barbatus dans les inscriptions qu'il nous reste, contrairement à Livie, Julie – la fille d'Auguste – ou Julia Agrippina. Sur cette manière «canonique» d'identifier les Romaines, voir la thèse de Tuomo NUORLUOTO (2021: 12-13).

²⁰ SUET. *Claud.* XXVI – *Augusti proneptem*.

²¹ Dans l'*Apocoloquintose du divin Claude*, Sénèque rappelle cette glorieuse ascendance, par l'intermédiaire d'Auguste lui-même: « toi, tu as tué Messaline, dont j'étais l'arrière-grand-oncle, aussi bien que le tien » – *Tu Messalinam, cuius aequae auunculus maior eram quam tuus, occidisti* – XI. 1. Traduction légèrement modifiée.

²² SUET. *Claud.* XXVI: [...] *Liuiam Medullinam, cui et cognomen Camillae erat, e genere antiquo dictatoris Camilli*. Au sujet de l'onomastique de Livia Medullina, voir KAJAVA (1986).

²³ SYME (1986: 75 et 259).

²⁴ Elle était apparentée à Séjan, le puissant Préfet du prétoire sous Tibère, et lui avait donné une fille, Claudia Antonia – *FOS* 217. Suétone précise d'ailleurs que le divorce survint «pour de légers griefs» – *ex leuibibus offensis*, *Claud.* XXVI. Au sujet des unions matrimoniales nouées par Claude, HURLET (1997).

pour l'oncle du Prince nouée au sein de la famille impériale, puisque Valeria Messalina était, comme son nom l'indiquait, membre des Valerii Messallae, apparentée aux *gentes* Domitia et Aemilia, et arrière-petite-fille d'Octavie, la sœur d'Auguste (*Ibid.* 79). Nous pouvons comparer la présentation de la nouvelle épouse de Claude par Suétone avec celle de Julia Agrippina²⁵. Fort curieusement, l'auteur omet son illustre *nomen*, *Iulia*, et insiste, comme dans le cas de Messaline, sur son degré de parenté avec le Prince²⁶. Dans les deux cas, Claude noua une alliance matrimoniale prestigieuse vouée à conforter sa carrière puisqu'il avait été volontairement tenu à l'écart par sa famille, puis à consolider sa position en raison des menaces perpétuelles dirigées contre sa personne depuis son accession à l'Empire (LEVICK, 2002: 96).

4. L'onomastique de Valeria Messalina, reflet de sa position au sein de l'Empire

Le 24 janvier 41, Caligula périt victime d'une conspiration partie des rangs du Sénat. Avec l'appui de la garde prétorienne, Claude fut porté au pouvoir et Valeria Messalina occupa soudainement la première place au sein de la Cour impériale. Elle avait déjà donné une fille à son époux, Claudia Octavia et, au moment de l'avènement de Claude, elle était de nouveau enceinte: un fils, le futur Britannicus, naquit le 12 février 41²⁷. Elle était parvenue à donner une descendance masculine à son époux, ce qu'aucune épouse de prince n'avait fait jusqu'alors²⁸.

²⁵ SUET. *Claud.* XXVI : « mais les caresses d'Agrippine, la fille de son frère Germanicus [...] lui avaient inspiré de l'amour... » – *uerum inlecebris Agrippinae, Germanici fratris sui filiae [...] pellectus in amorem*. Traduction légèrement modifiée.

²⁶ Faut-il y voir une critique à l'égard d'un homme qui avait épousé sa nièce? Cette condamnation est directement héritée des détracteurs de Julia Agrippina et Néron. Nous en avons plusieurs échos dans la tragédie prétexte *Octavie*.

²⁷ Au sujet de Claudia Octavia, qui reçut en guise de cognomen le *nomen* de la sœur d'Auguste, à laquelle ses parents étaient tous deux apparentés, *FOS* 246.

²⁸ Auguste n'avait pas eu de fils; lorsque Tibère prit le pouvoir, il était divorcé de Vipsania Agrippina – *FOS* 811 – la mère de Drusus le Jeune; enfin, Caligula était le père d'une fille lorsqu'il mourut assassiné.

Son nouveau statut – épouse de prince puis mère de son héritier – entraîna-t-il une modification de son onomastique?

5. Valeria Messalina dans le discours initial du Prince

Au risque de nous répéter, rappelons qu'il est difficile de reconstituer avec certitude le portrait de cette impératrice. En dépit de ce constat, nous sommes en mesure d'affirmer que Valeria Messalina joua un rôle très important dans la consolidation du pouvoir de son époux, comme ce fut d'ailleurs le cas de Julia Agrippina par la suite. Or, l'évolution de ce rôle est perceptible dans celle de son onomastique. Il nous reste, pour en juger, quelques inscriptions dont certaines émanant du personnel impérial²⁹.

Parce qu'il était parvenu au pouvoir dans des circonstances dramatiques, Claude dut veiller à éviter les «erreurs» commises par son neveu, lequel avait par exemple accordé une place très importante à sa parentèle féminine³⁰. Il n'y avait en cela rien de très original, certes, puisque Livie-Julia Augusta avait fait l'objet d'honneurs sans précédent, des années plus tôt³¹. Mais Caligula avait mis en avant d'une manière ostensible ses sœurs, avant de condamner deux d'entre elles à l'exil³². Dans l'*Histoire romaine*, Cassius Dion insiste assez longuement sur la modération de Claude au sujet des honneurs qu'il accorda aux membres de sa famille (DIO LX.5.3-7). Cette conduite est notamment illustrée à propos de l'onomastique de Valeria Messalina: «Claude montrait d'ailleurs sur tous ces sujets une telle modération que la naissance d'un fils, qui eut pour nom Claudius Tiberius Germanicus, et plus tard celui de Britannicus, ne donna lieu à aucune mesure d'éclat

²⁹ Se reporter à LANDREA (2017).

³⁰ DIO LIX. 3. 3-4. Sur la politique familiale de ce prince, TRILLMICH (1978); WOOD (1995); BARRETT (1996: 52-54).

³¹ Parmi de nombreuses références, citons FREI-STOLBA (1998).

³² SUET. *Calig.* XXIV. Julia Agrippina et Julia Livilla furent rappelées d'exil par leur oncle Claude – DIO (LX. 4. 1).

et ne l'incita pas à lui conférer le titre d'Auguste, ni à Messaline celui d'*Augusta*»³³. Plusieurs historiens ont considéré, en se basant sur le texte de Cassius Dion, que le nouveau prince avait refusé de concéder ledit titre à son épouse, «apanage» de Livie, Agrippina *Maior*, Antonia *Minor* puis Julia Agrippina³⁴. Selon nous, l'auteur remarquait simplement, et en fonction du contexte dans lequel il écrivait – où la concession du titre à l'ensemble des femmes impériales était presque systématique –, que la naissance d'un enfant de sexe masculin n'avait pas entraîné l'octroi du titre à sa mère (BERLAIRE GUES, 2019 et 2021: 292-295). En effet, l'onomastique de Valeria Messalina ne varia pas au début du principat, contrairement à celle de la mère du prince, Antonia *Minor*, qui reçut, elle, de manière posthume, le titre d'Augusta³⁵. Il semble que cette dernière ait été plus volontiers mise en avant que sa belle-fille, en ce début de principat. De plus, la divinisation de Julia Augusta, grand-mère du Prince, le 17 janvier 42, sous le nom de *Diua Augusta*, révèle que Claude voulut d'abord insister sur ses liens de parenté avec le fondateur du Principat, par l'intermédiaire de deux figures défuntes³⁶. Parallèlement à cela, le nom de l'impératrice ainsi que son portrait firent leur apparition, à tout le moins dans le monnayage provincial: à Alexandrie, elle est identifiée, dès l'année 41, comme «Messaline, épouse de César Auguste»³⁷ (**illustration 1**). L'autorité émettrice mentionne uniquement son *cognomen* et son statut d'épouse. Ainsi, elle n'est nullement évoquée en tant que mère malgré la présence de deux petites

³³ DIO LX. 12. 5: ὕτω τε ὡς ἀληθῶς ἐς πάντα τὰ τοιαῦτα ἐμετρίαζεν ὥστε γεννηθέντος αὐτῷ υἱέως, ὃς τότε μὲν Κλαύδιος Τιβέριος Γερμανικὸς ὕστερον δὲ καὶ Βρεττανικὸς ἐπωνομάσθη, οὐτ'ἄλλο τι ἐπιφανὲς ἔπραξεν οὐτ'Αὔγουστον αὐτὸν ἢ τὴν γε Μεσσαλῖναν Αὔγουσταν ἐπικληθῆναι ἐφῆκε. Traduction de Michèle COLTELLONI-TRANNOY.

³⁴ Le port de ce titre entraînait une modification de l'onomastique féminine. Les femmes impériales contemporaines de Cassius Dion le reçurent également. Sur le titre d'Augusta, FLORY (1988) et CENERINI (2016).

³⁵ SUET. *Claud.* XI: «[Claude décerna] à sa mère [...] le surnom d'Augusta qu'elle avait refusé de son vivant» – [...] *matri [...] cognomen Augustae ab uiua recusatum*. Cassius Dion a commis à cet égard une erreur en affirmant qu'elle l'avait reçu sous le principat de Caligula. Se reporter à BERLAIRE GUES (2021: 289-291).

³⁶ Ces dernières ne pouvaient donc porter ombrage aux conseillers du Prince. Au sujet de leur mise en valeur dans les groupes statuaire élevés sous le principat de Claude, ROSE (1997: 40).

³⁷ *RPC I*, 5115: ΜΕΣΣΑΛΙΝΑ ΚΑΙΣ ΣΕΒΑΣ. L'impératrice est représentée au revers du portrait de Claude. Au sujet des légendes monétaires auréolant le portrait de Messaline, HAHN (1994: 175).

silhouettes dans sa main droite, généralement identifiées comme étant ses enfants Britannicus et Octavie³⁸. Une autre monnaie, cette fois-ci émise à Gortyne, entre les années 41 et 43, l'identifie sous le nom de Valeria Messalina³⁹ (**illustration 2**). Certaines cités de la partie orientale de l'Empire n'avaient donc pas tardé à honorer l'épouse de Claude. Si quelques portraits de Valeria Messalina agrémentaient dès ce moment la parure urbaine de Rome, nous pouvons penser que les magistrats en charge relayaient donc le discours du Prince. Autrement dit, l'on pouvait lire son *nomen* accompagné de son *cognomen*, ou le seul *cognomen*, suivi de la mention de son statut d'épouse⁴⁰.



1. Revers d'un tétradrachme émis à Alexandrie en 41-42 représentant Messaline (© *Roman Provincial Coinage*).



2. Revers d'une monnaie émise à Gortyne à l'effigie de Messaline (© *Roman Provincial Coinage*).

³⁸ Ceci confirme les propos de Cassius Dion sur la modération du Prince.

³⁹ *RPCI*, 1032: ΟΥΑΛΕΡΙΑ ΜΕΣΣΑΛΕΙΝΑ. L'impératrice figure encore au revers de son époux.

⁴⁰ Nous renvoyons à NUORLUOTO (2021: 159).

6. Valeria Messalina Augusta ou la consolidation du pouvoir de Claude.

Une étape importante du principat semble avoir été franchie en 43 ou 44: le pouvoir du Prince fut momentanément mis en péril par la révolte du gouverneur de Dalmatie, en 42. Et, bien que la révolte fût rapidement matée, elle convainquit Claude de la fragilité de son pouvoir⁴¹. Dès l'année suivante, il mettait ses pas dans ceux de Jules César en envahissant la Bretagne, puis, auréolé de ses lauriers, le Prince célébrait en 44 un triomphe auquel participa son épouse, objet de tous les regards⁴². Les quelques inscriptions parvenues jusqu'à nous la mentionnant, et qui proviennent probablement de groupes statuaires ou d'œuvres monumentales, ont été gravées à partir de l'année 43-44. L'examen des monnaies provinciales semble confirmer lui aussi le rôle de l'impératrice dans la consolidation du pouvoir de son époux et, à terme, dans celui de son fils, Britannicus, puisque l'on ne peut dissocier ses actes de la prise en compte de ce dernier⁴³. L'on peut penser qu'au sein de la famille impériale, l'épouse de Claude était couramment appelée Messal(l)ina⁴⁴. Notons à ce sujet que deux formes coexistent: l'une avec deux «l», presque

⁴¹ Au sujet de cette révolte, COGITORE (2002: 243-249); LEVICK (2002: 84-85) et MICHEL (2015: 212-213).

⁴² SUET. *Claud. XVII*: «son épouse Messaline suivit en voiture son char de triomphe» – *currum eius Messalina uxor carpento secuta est*. L'importance de cette conquête fut magnifiée, entre autres, par la construction d'un arc de triomphe, à Rome, mais le nom de l'impératrice n'y figura pas, car elle avait été exécutée entre-temps, et ce fut celui de Julia Agrippina qui fut gravé. Sur l'importance de cette conquête, LEVICK (2002: 185-191). Quant à l'usage du *carpentum* par Valeria Messalina, nous renvoyons à BERLAIRE GUES (2019).

⁴³ Le *cognomen Britannicus* fut concédé au jeune garçon, sur la proposition des sénateurs, en mémoire des exploits militaires de son père – DIO. LX. 22. 2 – et ce fut ce même *cognomen* qui fut mis en valeur, dans le monnayage notamment. En ce qui concerne les préoccupations «maternelles» de l'impératrice, BERLAIRE GUES (2019).

⁴⁴ Ainsi, plusieurs inscriptions provenant du *columbarium* des Claudii Marcelli et émanant d'esclaves et affranchis à son service la désignent sous son seul *cognomen* – CIL VI, 4459, 4468, 4474, 5537, et CIL XIV, 2813. Au sujet de ces inscriptions, nous renvoyons à LANDREA (2017), qui souligne leur formulation «très synthétique». De même, dans l'*Apocoloquintose* de Sénèque, le personnage d'Auguste désigne son arrière-petite-nièce de la même manière – note 21. Le dialogue fut certes composé par Sénèque, mais il est probable que l'auteur, proche de la famille impériale, ait « restitué » ici les usages en vigueur.

immanquablement usitée par les esclaves et affranchis ; l'autre avec un seul «l», la plus courante dans les documents officiels et dans les œuvres des auteurs anciens⁴⁵.

L'examen des inscriptions et légendes monétaires révèle l'usage d'une onomastique que nous qualifierions de fluctuante: soit le seul *cognomen*, Messal(l)ina, soit le *nomen*, Valeria, suivi du *cognomen*. Dans certains exemples, notamment pour les monnaies, l'on ne peut exclure l'hypothèse que le *nomen* ait été omis pour gagner de la place. Dans tous les cas, l'onomastique de l'impératrice est presque toujours complétée par la mention de son statut d'épouse⁴⁶ (**illustrations 3 et 4**). Examinons deux inscriptions arborant le seul *cognomen*. La première d'entre elles, découverte en 1988 dans l'actuelle Vérone, honorait Claude, Messaline et Germanicus. Giuliana CAVALIERI MANASSE estime qu'elle était probablement insérée dans une porte monumentale de l'antique cité⁴⁷. L'impératrice était ainsi identifiée: MESSALINAE/ TI. CLAVDII/ CAESARIS/ AVG. GERMANICI/ VXORI (**illustration 5**). Il appert que son nom est réduit au profit de celui de son époux⁴⁸. La cité de Vérone a, par conséquent, choisi d'honorer l'épouse du Prince dans des proportions restant conventionnelles pour une jeune femme impériale, et en dépit de son statut de mère de Britannicus. La deuxième inscription fait quant à elle partie d'un groupe statuaire, jadis visible à Lepcis

⁴⁵ L'écriture du *cognomen* avec deux « l » renvoie au *cognomen* Messalla. À ce sujet, NUORLUOTO (2021: 79). La mention d'un seul « l » de la part de l'impératrice permettait-elle de la distinguer des autres *Valeriae Messallinae* ?

⁴⁶ Sur les tétradrachmes alexandrins, son identité ne varia guère à partir de 43. À Césarée de Cappadoce, la légende monétaire est *MESSALLINA AVGVSTI* – sous-entendu *uxor*, *BNC II Claude 292* – en grec, *MECCAΛΛINA CEBACTOY* – sous-entendu *γυναίκα*, *RPC I, 3657*. Notons que sur ces deux émissions, le portrait et le nom de l'impératrice sont placés à l'avvers, ses enfants ou sa belle-mère au revers.

⁴⁷ Cette inscription date de l'année 44 – la référence épigraphique pour l'impératrice correspond à *AE 1992, 739 b*. Cavalieri Manasse avance l'hypothèse de statues surplombant les inscriptions en question (1992).

⁴⁸ Le *cognomen* fut martelé après l'exécution de Messaline, mais non le terme *uxori*. Cavalieri Manasse a fort justement souligné la différence de taille entre les lettres de la première ligne pour chaque inscription – 739 a, b et c. La séquence *MESSALINAE* – 7,5 cm – est en outre plus petite que *TI. CLAVDIO* – 10,2 cm – d'une part, et *GERMANICO* – 9,2 cm – d'autre part. Enfin, dans l'inscription consacrée à l'impératrice, les lettres de la première ligne sont sensiblement moins hautes que celles de la deuxième ligne, correspondant à *TI. CLAVDII* – *AE 1992, 739 b*.

Magna, probablement sur l'ancien *forum*⁴⁹. Martelée elle aussi après la mort de l'impératrice, voici de quelle manière son onomastique fut restituée: MESSALLINAE/ CAE[SA]RIS [AV]G., autrement dit, le *cognomen* suivi du nom de l'époux. Une question demeure: doit-on développer AVG. comme *Augusti* – sous-entendu *uxoris* – ou comme *Augustae*?



3. Monnaie de Césarée de Cappadoce avec l'effigie de l'impératrice à l'avvers et le portrait d'Antonia, Britannicus et Octavie au revers (© Bibliothèque nationale de France).



4. Monnaie de Césarée de Cappadoce arborant l'effigie de Messaline à l'avvers et celle d'Antonia *Minor* au revers (© Roman Provincial Coinage).

⁴⁹ *AE* 1948, 16; *IRT* 340. Elle est datée de 45-46. L'impératrice était honorée aux côtés de *Diuis Augustus*, *Diua Augusta*, Tibère et Claude. Précisons que la base sur laquelle était gravée l'inscription avait presque les mêmes dimensions que celle de *Diua Augusta*. En ce qui concerne ce groupe statuaire, ROSE (1997: 184-185).



5. Blocs d'une inscription monumentale découverte à Vérone célébrant le couple impérial et Germanicus (© concession du MIC, Archivio fotografico Soprintendenza archeologia, belle arti e paesaggio per le province di Verona, Rovigo e Vicenza).

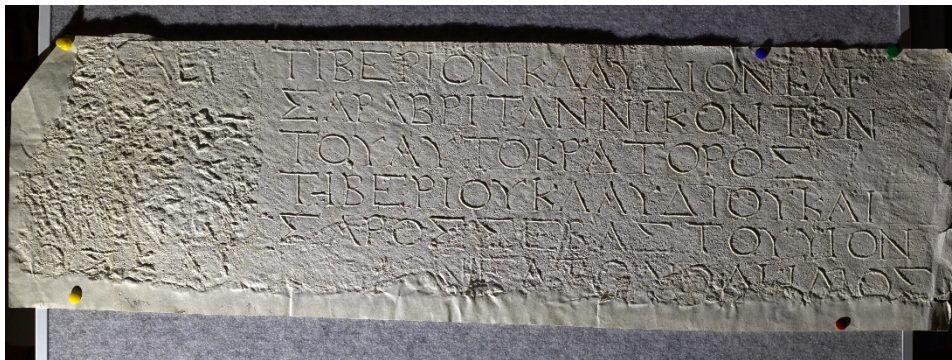
Avant de nous interroger à ce sujet, examinons maintenant l'emploi de la séquence *nomen* et *cognomen* dans le discours du Prince. Une inscription de l'antique Salerne, commandée par un membre de l'ordre équestre ou sénatorial, célébrait le couple impérial et son fils⁵⁰. L'impératrice était identifiée de la sorte: VALERIAE MESSALINAE TI. CLAVDI AVGVSTI – sous-entendu *uxori*. Le commanditaire fit inscrire par conséquent son *nomen*, Valeria⁵¹. Elle est honorée dans les mêmes termes et dans la même compagnie par la cité d'Arnaea, en Lycie (**illustration 6**)⁵². Sans nul doute, les deux cités relayaient le discours du Prince dont nous avons un autre écho à Rome même: en 47, le Préfet d'Égypte Caius Julius Cornelius Postumus honora le couple impérial et ses enfants. Mais les effets de la

⁵⁰ *AE* 2016, 233; *EpRom* 2016-01-038. Au sujet de cette inscription, datée elle aussi de l'année 44, voir GREGORI (2016).

⁵¹ Dans la partie consacrée à son fils, le *praenomen*, le *nomen*, le *cognomen* et la filiation sont détaillés, ce qui est habituel. Britannicus n'est en aucun cas présenté comme le fils de l'impératrice; le lien avec Claude prime.

⁵² *TAM* II 3 760: ΟΥΑΛΕΡΙΑΝ ΜΕΣΣΑΛΕΙ/ ΝΑΝ ΤΗΝ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ/ ΤΙΒΕΡΙΟΥ ΚΛΑΥΔΙΟΥ ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΣΕ/ ΒΑΣΤΟΥ ΓΥΝΑΙΚΑ. Datée entre 44 et 48, cette inscription a été martelée. Voir ROSE (1997: 170-171).

condamnation de la mémoire entraînent le martelage du nom de l'impératrice, qui fut restitué comme VALERIA MESSALINA AVG.⁵³ (**illustration 7**). L'on note quelques variations par rapport aux deux inscriptions précédentes: si le *nomen* et le *cognomen* de l'impératrice sont mentionnés, le statut d'épouse est passé sous silence au profit de son état de mère d'Octavie et de Britannicus. Enfin, la mention AVG. correspond sans doute ici aussi au titre d'Augusta. L'examen de ces quatre inscriptions monumentales, gravées entre les années 44 et 48, à l'initiative de membres de l'aristocratie romaine ou provinciale, révèle que le Prince tint à mettre en valeur l'onomastique de son épouse. L'on peut penser que le *nomen* Valeria évoquait toujours, pour les cercles auliques, la gloire de cette gens, par ailleurs proche de la famille impériale. Le *cognomen* Messalina permettait également de rattacher l'impératrice à la branche des Messallae, ou de l'identifier comme la fille de Messalla Barbatus⁵⁴. Nous dirions cependant que Claude «monopolisa» le lien avec Valeria Messalina, toujours identifiée comme son épouse (**illustration 8**)⁵⁵.



6. Inscription provenant de la cité d'Arnaea et célébrant le couple impérial et son fils (© OeAW-OeAI, V. Hofmann). Le nom de l'impératrice fut par la suite effacé, en raison de la condamnation de sa mémoire.

⁵³ CIL VI, 918; ILS 210. Outre le nom de Messaline, le mot *eorum* – lié à *libertorum* – fut lui aussi effacé.

⁵⁴ Dont nous ne savons malheureusement pas grand-chose ; mais il était probablement facilement identifié par les cercles auliques comme le petit-fils d'Octavie, sœur d'Auguste.

⁵⁵ Nous l'avons vu, elle n'est jamais présentée comme la fille de Messalla Barbatus.



7. Incription provenant du Forum d'Auguste honorant Claude, Messaline et « leurs enfants ». Les marques de l'*abolitio memoriae* sont particulièrement visibles ici aussi (© The Center for Epigraphical and Palaeographical Studies at The Ohio State University).



8. Monnaie émise à Tralles représentant les bustes affrontés de Claude et Messaline à l'avant, avec Britannicus au revers (© *Roman Provincial Coinage*). Ici, l'impératrice n'est guère identifiée par son nom.

Évoquons maintenant la concession du titre d'Augusta⁵⁶. Son octroi à l'impératrice n'est guère évident, eu égard aux lacunes de la documentation la concernant et dont nous avons déjà pu relever quelques aspects. En 1972 fut

⁵⁶ Sur la question de cette concession à Valeria Messalina, BERLAIRE GUES (2021: 292-295).

découverte aux alentours de Port-Vendres une épave qui transportait, entre autres, des lingots d'étain, estampillés de la manière suivante: L(ucius) VALE(rius) AVG(ustae) L(ibertus) A COM(mentariis)⁵⁷. L'auteur de l'inscription est à nouveau un affranchi de l'impératrice, comme l'atteste son nomen, Valerius. L'absence du *cognomen Messal(l)ina* résulte sans doute du peu d'espace disponible⁵⁸. La partie AVG. correspond, quant à elle, au titre d'Augusta. Ceci prouverait donc sa concession à Valeria Messalina; en effet, il est douteux qu'un affranchi ait désigné son ancienne maîtresse par un titre qu'elle n'avait jamais reçu⁵⁹. Il reste à nous interroger sur les raisons qui poussèrent le Prince à le lui concéder. Ceci nous amène à la date de l'évènement: l'année 43 ou 44 semble la plus propice. Selon nous, le début du principat de Claude est exclu, en raison de sa politique dynastique, qui honorait les membres défunts de sa famille. La révolte de Scribonianus l'aurait poussé à repenser cette politique en mettant en avant son épouse et, bien entendu, leur jeune fils, puis Claudia Antonia et Claudia Octavia. Cette cohésion familiale aurait ainsi contribué au renforcement du pouvoir de Claude. Les inscriptions de Vérone, Salerne, Arneae, Leptis Magna et Rome relaient l'image d'un couple impérial uni qui souhaitait rappeler ses liens de parenté avec le fondateur, puis Tibère, fils adoptif d'Auguste et Germanicus, fils adoptif de Tibère⁶⁰. L'unité maritale et familiale fut par ailleurs mise en valeur sur d'autres supports, tels que le monnayage ou la glyptique (**illustration 9**)⁶¹. Ce tableau harmonieux contrastait avec les dissensions familiales qui avaient éclaté au grand jour sous les principats de Tibère et de Caligula⁶². La concession du titre d'Augusta

⁵⁷ *AE* 1976, 387 a. Se reporter à l'étude de COLLS, DOMERGUE, LAUBENHEIMER et LIOU (1975).

⁵⁸ *Idem*.

⁵⁹ La séquence abrégée *AVG.* est également usitée par d'autres affranchi/es – *CIL* VI, 33767 et 35700 – à Leptis Magna et à Rome.

⁶⁰ En ce qui concerne cette célébration, et le rattachement à Octavie et Marc Antoine, par l'intermédiaire de l'onomastique des filles de Claude, BERLAIRE GUES (2021: 302-303).

⁶¹ Ainsi sur le monnayage de Césarée de Cappadoce – *BNC* II Claude 292 – d'Alexandrie – *RPC* I, 5115 – ou sur un camée représentant probablement Messaline et ses enfants – camée 277 conservé au cabinet des Médailles à Paris. Au sujet de cette politique, WOOD (1992 et 1999: 274-288).

⁶² Sous Tibère, Agrippina *Maior* fut reléguée sur l'île de Pandateria, et Claudia Livia Julia exécutée au titre de sa participation à l'empoisonnement de son époux. Caligula exila, nous l'avons vu, ses deux sœurs. Malgré l'entente affichée au sein de la maison de Claude, nombreuses furent les

a pu survenir au moment de la célébration du triomphe de Claude sur la Bretagne à laquelle Valeria Messalina assista, rappelons-le, depuis le *carpentum*⁶³. Le Prince aurait ainsi attiré l'attention de l'assistance, dont faisaient partie les gouverneurs de province, sur la mère de son héritier; ces hauts personnages relayèrent ensuite à leur tour le discours impérial en accordant une place importante à l'épouse du Prince. Valeria Messalina Augusta était identifiée comme l'épouse et la mère d'*Augusti*, dans la lignée de Livie-Julia Augusta⁶⁴. À l'instar de la première impératrice, elle devait contribuer à la consolidation du régime. Ceci, l'aristocratie romaine et provinciale l'avait bien compris.



exécutions d'hommes et de femmes apparentées à la famille impériale. Parmi de nombreuses références, voir BENOIST (2026); COGITORE (2002: 205-211); LEVICK (2002: 83-86 et 88-89); MICHEL (2015: 204-207); SELLA (2020).

⁶³ Se reporter à la note 42.

⁶⁴ DIO. LX. 22. 2: [...] τῆ Μεσσαλίῃ τὴν προεδρίαν ἦν καὶ ἡ Λιουία ἐσχίκει καὶ τὸ καρπέντω χρῆσθαι – «[les sénateurs] concédèrent à Messaline le droit d'assister aux jeux depuis la loge impériale, comme à Livie jadis, et le droit d'utiliser une voiture». Au sujet de Livie-Julia Augusta comme lien entre Auguste et Tibère, voir notamment FLORY (1996) et THAKUR (2014).

9. Camée représentant probablement Messaline, Octavie et Britannicus (© Bibliothèque nationale de France).

7. L'onomastique de Valeria Messalina comme miroir de sa condamnation

En 48, l'impératrice fut mise à mort officiellement en raison du mariage qu'elle était censée avoir contracté avec le consul désigné Caius Silius (TAC. *Ann.* XI. 26 et 27). En outre, le Sénat décréta «de faire disparaître son nom et ses images de tous les endroits privés et publics»⁶⁵. Rarement une telle mesure fut à ce point suivie concernant une femme impériale. L'on peut avec raison s'interroger sur ce qu'il est convenu de qualifier d'«acharnement» à l'égard de la mémoire de Messaline.

8. De Valeria Messalina Augusta à Julia Agrippina Augusta

Quelques mois après la mort de son épouse, le Prince se remaria avec sa propre nièce, Julia Agrippina, qui exerça bientôt une influence aussi importante que sa devancière, au sein de la Cour. Les deux dernières épouses de Claude ont très souvent été opposées, dans le sens où chacune était la mère d'un héritier potentiel du Prince et avait donc tout intérêt à écarter l'autre de la route vers l'Empire. En dépit de cette opposition plus ou moins larvée, il apparaît judicieux de situer les actes de Julia Agrippina dans la continuité de ceux de Valeria Messalina⁶⁶. Mais il lui fallait néanmoins écarter Britannicus de la succession, ce qu'elle obtint grâce à l'adoption de son fils Domitius par Claude⁶⁷. Le premier restait toutefois un

⁶⁵ TAC. *Ann.* XI. 38. 2: *iuuítque obliuionem eius senatus censendo nomen et effigies priuatis ac publicis locis demouendas.*

⁶⁶ D'ailleurs, Cassius Dion la considère comme une autre Messaline – *αὐτῆ Μεσσαλίνα ἐγένετο*, LX 33. 2. Au sujet des ressemblances entre les deux dernières épouses de Claude, voir également BARRETT (1996: 102).

⁶⁷ Le jeune garçon fut en outre fiancé à Claudia Octavia.

successeur potentiel, en tant que fils du Prince et de Valeria Messalina⁶⁸. La disparition presque systématique du nom et des images de cette dernière survint probablement dans ce contexte⁶⁹. La nouvelle impératrice reçut à son tour le titre d'Augusta au moment de l'adoption de son fils par Claude⁷⁰. Il fut dès lors fièrement arboré dans les inscriptions et monnaies, tant romaines que provinciales⁷¹. Parallèlement à cela, le nom de Julia Agrippina fut célébré dans des proportions jamais égalées jusqu'alors⁷². Voulut-elle, en agissant ainsi, occulter le souvenir de sa devancière? Sans nul doute.

Revenons à l'effacement du nom de Valeria Messalina : *nomen, cognomen* et titre furent-ils tous concernés ? L'on peut penser que son nom fut remplacé par celui de la nouvelle impératrice dans certaines inscriptions⁷³. Mais, dans d'autres cas, les traces du martelage furent laissées apparentes⁷⁴. Ceci était une manière de rappeler à tout un chacun le châtement exercé à l'encontre de la défunte Valeria Messalina⁷⁵. Selon nous, l'effacement de son nom à Rome et dans certaines provinces de l'Empire, serait un signe de la visibilité de la mère de Britannicus dans l'urbanisme romain⁷⁶. Les effets de l'*abolitio memoriae* sont aussi visibles dans la

⁶⁸ Du reste, chaque prince avait pressenti, depuis Auguste, plusieurs successeurs, au cas où l'un d'eux vint à mourir.

⁶⁹ C'est aussi l'opinion d'Harriet FLOWER (2006: 183).

⁷⁰ TAC. *Ann.* XII. 26. 1. Il lui fut probablement concédé par le Prince.

⁷¹ La mention du titre est systématique dans son cas. Il est difficile d'établir une comparaison satisfaisante avec sa devancière, eu égard au peu de traces qu'elle laissa.

⁷² Nous renvoyons à BARRETT (1996 : 107-108, 117 et 152); GINSBURG (2006 : 57, 69-79); GIROD (2012); LEMERCIER (2025 : 47-48 et 115). Nous attirons une fois de plus l'attention sur la remarque de Tacite mentionnée à la note 5.

⁷³ Christine HOËT-VAN CAUWENBERGHE a notamment étudié ce cas de figure pour la province d'Achaïe (2003).

⁷⁴ Ainsi à Rome – *CIL* VI, 918 – à Vérone – *AE* 1992, 739 b – à Lepcis Magna – *AE* 1948, 16 – et à Arneae – *TAM* II 3 760.

⁷⁵ Comme l'a souligné Valérie HUET, le souvenir de l'*abolitio memoriae* était entretenu; en effet, la condamnation ne signifiait pas l'oubli (2004).

⁷⁶ Notons le martelage du *nomen VALER(ius)* dans une inscription du *columbarium* des Claudii Marcelli – *CIL* VI, 4474. Il s'agit probablement d'une victime «collatérale» de la condamnation ayant touché Valeria Messalina. Eric VARNER qualifie Julia Soaemias, la mère d'Élagabal, de victime collatérale, lorsque sa mémoire fut condamnée par le Sénat, à l'instar de celle de son fils (2004: 195). C'est à lui que nous empruntons ce terme.

tragédie prétexte *Octavie*⁷⁷. Valeria Messalina y est évoquée à plusieurs reprises mais son nom n'est mentionné à aucun moment; en effet, elle est uniquement identifiée par son statut d'épouse du Prince et de mère d'Octavie – l'héroïne éponyme – et Britannicus⁷⁸. Malgré ce silence pesant sur la mémoire de l'impératrice défunte, la pièce révèle néanmoins que sa mémoire, outre les atteintes qu'elle avait subies, était également entachée par l'accusation d'adultère. Ainsi, lorsque le personnage de Sénèque enjoint à Néron de se rapprocher de son épouse légitime, Octavie, le prince recourt à l'argumentaire suivant: «l'impudicité de sa mère me rend sa naissance suspecte»⁷⁹.

9. Messalina, un nom associé à la débauche

Depuis de nombreux siècles, l'impératrice est associée à la débauche ; or, ce portrait n'a été que fort récemment reconsidéré par quelques historiens et historiennes⁸⁰. L'essentiel, dans le cadre de cette étude, est de savoir qui pouvait être à l'origine de cette image considérablement obscurcie, de l'épouse adultère à l'impératrice débauchée. Selon nous, Julia Agrippina était toute désignée pour élaborer cette image⁸¹. En effet, Britannicus restait un successeur potentiel et sa belle-mère pouvait craindre son accession à l'Empire. Il aurait alors tout le loisir de rétablir la mémoire de sa mère; cela s'était vu, fort récemment, lorsque Caligula avait ramené les cendres de sa propre mère à Rome et l'avait honorée sur le

⁷⁷ Cette œuvre anonyme fut probablement composée sous le principat de Vespasien, à un moment où Néron et sa mère Agrippine furent rendus responsables de la chute de la dynastie julio-claudienne. Parmi les études consacrées à la datation de la pièce, FERRI (2003) et BOYLE (2008: 14-16).

⁷⁸ En ce qui concerne le «mutisme» de l'auteur vis-à-vis du nom de l'impératrice, BERLAIRE GUES (2019).

⁷⁹*Oct. v. 533: incesta genetrix detrahit generi fidem.*

⁸⁰ Citons JOSHEL (1997); LEVICK (2002: 79-80); HIDALGO DE LA VEGA (2007).

⁸¹ Elle se serait alors servie d'une arme fort répandue, depuis la disgrâce de Julie, fille d'Auguste, en l'an 2 avant J. -C., et à laquelle avait recouru Messaline elle-même, en faisant reléguer sur ce motif la propre sœur d'Agrippine, Julia Livilla. À ce sujet, DIO LX. 8. 5. Sur la condamnation de Julia Livilla, LEVICK (2002: 80) et MICHEL (2015: 214).

monnayage romain et lors des jeux⁸². Julia Agrippina a pu vouloir ternir durablement l'image de sa devancière. Comme l'exprime si bien le personnage de Néron dans l'*Octavie*, la conduite de Valeria Messalina faisait peser un doute sur la naissance de l'héroïne, et partant, de Britannicus⁸³. À ce sujet, Suétone précise que ce fut Néron en personne qui ouvrit les yeux de son père adoptif sur l'absence de légitimité du jeune garçon: «ainsi, comme son frère Britannicus l'avait, par habitude, salué du nom d'Ahenobarbus après son adoption, [Néron] s'efforça de persuader Claude que Britannicus n'était pas son fils»⁸⁴. Il est par conséquent certain que le fils de Valeria Messalina s'estimait spolié, en quelque sorte, de son héritage et disposait de partisans entretenant la mémoire de sa mère. Julia Agrippina – et les appuis de Néron – ont peut-être choisi ce moment pour forger l'image d'une Messaline asservie à ses sens et dont l'on était bien en peine d'identifier le père de ses enfants⁸⁵.

En dépit de la réhabilitation des actes de Claude sous le principat de Vespasien et de la célébration du souvenir de Britannicus, infortuné compagnon de Titus, celui de Valeria Messalina ne fut guère entretenu; au contraire, son nom commença à être associé à une inconduite notoire. Nous n'avons guère conservé d'œuvres évoquant l'impératrice de son vivant. En effet, dans sa *Consolation à*

⁸² Julia Agrippina avait été le témoin privilégié de la réhabilitation de sa mère, à laquelle elle-même put participer par l'intermédiaire des Mémoires qu'elle écrivit, et dont il ne reste malheureusement que des fragments. Cette œuvre contribua sans doute aussi à l'élaboration de la mauvaise réputation de Valeria Messalina. Voir LAZZERETTI (2000).

⁸³ Nous renvoyons à BERLAIRE GUES (2021: 250-252).

⁸⁴ SUET. *Ner. VII: namque Britannicum fratrem, quod se post adoptionem Ahenobarbum ex consuetudine salutasset, ut subditium apud patrem arguere conatus est* – traduction légèrement modifiée. TAC. *Ann. XII. 41. 3*: «les deux frères s'étant rencontrés, Néron salua Britannicus par son nom, l'autre l'appela Domitius» – *obuii inter se, Nero Britannicum nomine, ille Domitium salutauere*. Depuis qu'il avait été adopté par Claude, l'onomastique du futur prince avait changé. Or, Britannicus ignore ici cet usage. Se reporter à BERLAIRE GUES (2021: 252-255).

⁸⁵ SUET. *Ner. VII: namque Britannicum fratrem, quod se post adoptionem Ahenobarbum ex consuetudine salutasset, ut subditium apud patrem arguere conatus est* – traduction légèrement modifiée. TAC. *Ann. XII. 41. 3*: «les deux frères s'étant rencontrés, Néron salua Britannicus par son nom, l'autre l'appela Domitius» – *obuii inter se, Nero Britannicum nomine, ille Domitium salutauere*. Depuis qu'il avait été adopté par Claude, l'onomastique du futur prince avait changé. Or, Britannicus ignore ici cet usage. Se reporter à BERLAIRE GUES (2021: 252-255).

Polybe, Sénèque ne la mentionne pas, bien qu'il fasse l'éloge de son époux⁸⁶. Toutefois, il est probable qu'elle aurait été interpellée par son seul *cognomen*, Messalina. En tout cas, ce fut l'usage de ce dernier qui prévalut dans les œuvres des auteurs grecs et latins. Et Messalina rima dès lors avec débauche. Dans deux passages de l'*Histoire naturelle*, Pline l'Ancien insiste lourdement à ce sujet⁸⁷. Nous ne pouvons guère analyser dans le cadre de cet article l'usage du nom de Valeria Messalina dans chaque œuvre parvenue jusqu'à nous; disons seulement que le *cognomen* Messalina fut immanquablement associé au champ lexical de la débauche et imprègne les passages des *Annales* de Tacite et de l'*Histoire romaine* de Cassius Dion ayant trait au principat de Claude⁸⁸. Une réserve doit être apportée à ce constat : dans sa sixième satire, Juvénal mentionne à la suite de Pline l'Ancien la fréquentation des lupanars par l'« épouse de Claude » identifiée, un peu plus loin, non pas comme Messalina, mais comme Augusta – *meretrix Augusta*⁸⁹. En choisissant le titre porté par Valeria Messalina dans ce passage, l'auteur exprime ainsi la grandeur de son infamie et de sa chute⁹⁰.

Terminons cette enquête onomastique avec deux épitomés rédigés, l'un au cours du IV^e siècle, l'autre pendant le V^e siècle. Dans son *Histoire abrégée depuis Octave Auguste*, Aurelius Victor évoque parmi les événements mémorables du principat de Claude, l'influence de ses dernières épouses. Le *cognomen* de Valeria Messalina est mentionné alors que Julia Agrippina demeure anonyme⁹¹. L'auteur

⁸⁶ Paule BALASA estime que le philosophe fait une critique voilée de l'impératrice dans la *Consolation à Helvia* et dans un passage de la tragédie *Phèdre* (2002). S'il avait des raisons d'en vouloir à celle qui fut responsable de son exil, nous ne sommes cependant pas convaincue que Messaline était tout particulièrement visée par ces récriminations. De toute manière, nous en sommes réduits aux conjectures dans cette affaire.

⁸⁷ PLIN. *Hist. Nat.* X. 172 – *Messalina Claudii Caesaris coniunx* – puis XXIX. 8 et 20. Dans le premier extrait, l'auteur évoque les exploits de l'impératrice dans un lupanar; elle ne pouvait donc se satisfaire des relations adultères qu'elle entretenait à la Cour – objet du second extrait.

⁸⁸ Ce procédé était un moyen de signifier la puissance de cette impératrice, tant du point de vue politique que sexuel.

⁸⁹ JUV. *Sat.* VI. v. 115-116 puis 118. Parmi les nombreuses études consacrées à cette satire dirigée contre les femmes, citons CENTLIVRES CHALLET (2013: 114-150).

⁹⁰ Le satiriste rappelle d'ailleurs qu'elle avait donné naissance à Britannicus – VI. v. 124.

⁹¹ AUR. VIC., *Lib. Caes.* IV. 5-12. Julia Agrippina est uniquement identifiée en tant que nièce du Prince – *fratris filiam*, IV. 12.

accorde une grande attention à son inconduite et au mauvais exemple qu'elle donne aux autres femmes⁹². Dans l'*Epitome de Caesaribus*, l'impératrice y est décrite de la même manière⁹³. Notons qu'elle est l'une des rares femmes impériales mentionnées et nommées dans ces deux œuvres. Ce constat nous indique donc que Messaline était devenue, durant l'Antiquité tardive, l'une des épouses de prince les plus célèbres et, surtout, la plus notoire quant à son inconduite, de l'histoire romaine. Messaline la débauchée allait entrer comme telle dans les galeries de femmes illustres à partir de la période médiévale⁹⁴.

L'étude de l'onomastique messalinienne révèle que le nom des grandes figures de l'Histoire peut être sujet à quelques variations, de leur vivant et après leur disparition, en raison d'événements parfois difficiles à comprendre. Il est, à ce titre, constitutif de leur/s identité/s. L'onomastique est aussi le réceptacle de la glorification, ou, tout au contraire, de la condamnation. Valeria Messalina naquit à un moment où l'onomastique féminine s'était complexifiée⁹⁵. Cette évolution, conjuguée à la visibilité toujours plus grande de certaines femmes de l'élite, était favorable à la mise en valeur de leur illustre lignage, même si, dans le cas étudié ici, seule une partie de l'ascendance était identifiée. Le principat de Claude correspondit à la célébration de Valeria Messalina, au sein de Rome et de l'Empire, mais les ravages exercés à son encontre ne nous permettent pas de savoir dans

⁹² Au sujet des préoccupations d'Aurelius Victor en la matière, SANCHO GÓMEZ (2009) et RATTI (2022: 775).

⁹³ *Ep. de Caes.* IV. 5. La dernière épouse de Claude est cette fois-ci identifiée par son *cognomen* – *Agrippinam Germanici fratris sui filiam*, IV. 10.

⁹⁴ Plus précisément, dès le milieu du XVI^e siècle. Pour une étude non exhaustive de la figure de Messaline entre les XVI^e et XVIII^e siècles, BERLAIRE GUES (2025 b).

⁹⁵ Au seul *nomen*, forme prévalant jusqu'alors, fut ajouté un ou plusieurs *cognomina*. Au sujet de l'onomastique des femmes impériales et de l'aristocratie à partir du II^e siècle, se reporter à NUORLUOTO (2021).

quelles proportions⁹⁶. Une fois parvenu au pouvoir, il est possible que Claude ait fait élever quelques statues de son épouse sans que cela portât à conséquence⁹⁷. Puis, à partir de l'année 43 ou 44, l'impératrice – et, dans une moindre mesure, ses enfants ainsi que sa belle-fille – obtint plusieurs honneurs – l'utilisation du *carpentum*, l'occupation du premier rang lors des jeux et le titre d'Augusta – destinés à consolider, certes, sa position, mais avant tout celle de son époux et de leur fils Britannicus. Dans ce contexte, l'onomastique peut être considérée comme un outil discursif, puisqu'elle participait à l'identification de Valeria Messalina Augusta, épouse du Prince, comme une matrone exemplaire et féconde⁹⁸. Claude reprenait à son compte le discours augustéen qui avait particulièrement mis en valeur Livie, épouse du Prince, avec ces mêmes caractéristiques.

Dans les *Annales*, Tacite avait parfaitement saisi les conséquences de l'exécution de Messaline dans le cercle de la *domus* de Claude⁹⁹. Mais nous devons aussi tenir compte de ses répercussions à l'échelle de l'Empire: cette Augusta idéalisée au titre de son exemplarité et de sa fécondité subissait brusquement des atteintes à sa mémoire, par l'intermédiaire de son nom et de ses images. Cette fois-ci, l'onomastique fut le réceptacle de sa condamnation: le nom fut martelé tandis que celui de son époux – faisant jadis allusion aux liens unissant les deux personnages – demeurait apparent. Certes, Valeria Messalina ne fut pas la seule femme impériale concernée par cette mesure mais elle fut la première dont le nom

⁹⁶ En outre, il est difficile d'apprécier l'évolution de cette mise en valeur de l'onomastique impériale au féminin, puisque la plupart des femmes apparentées aux princes firent l'objet d'une condamnation – formelle dans le cas de Claudia Livia Julia; informelle pour les deux Julie, Agrippina *Maior* et ses filles Julia Agrippina et Julia Livilla.

⁹⁷ En effet, Cassius Dion nous apprend que certains préteurs célébrèrent spontanément son anniversaire – LX. 12. 4.

⁹⁸ Sur ce premier portrait de l'épouse de Claude, BERLAIRE GUES (2022). La chasteté de Valeria Messalina était mise en exergue par le port de la *stola* et de la *palla*, mais aussi grâce à son association avec une déesse telle que Héra, dans le monde grec – *RPC* I, 2033 et 2038.

⁹⁹ TAC. *Ann.* XII. 1. 1: «le meurtre de Messaline avait bouleversé le palais» – *caede Messalinae conuulsa principis domus*. Cette phrase ouvre le douzième livre: cette disparition tragique équivaut à une césure dans le principat de Claude. Barbara LEVICK (2002: 95) note à ce sujet: «[...] cela ne devrait pas amener un auteur moderne ou un lecteur à exagérer les différences entre le début du règne de Claude et sa fin».

symbolisa bientôt tout ce qui était contraire à l'attitude d'une matrone exemplaire¹⁰⁰.

Nous pouvons constater l'efficacité de l'onomastique comme outil discursif, à la fois dans les œuvres rédigées pendant l'Antiquité tardive, mais aussi dans les pamphlets dirigés contre certaines souveraines de la Chrétienté, qualifiées – si ce n'est insultées – de «Messaline»¹⁰¹. Lorsque la reine déchuë Marie-Antoinette fut menée dans une charrette jusqu'au pied de la guillotine – dans une mise en scène rappelant étrangement celle décrite par Tacite (*Ann.* XI. 32. 3) – le peuple l'injuria à plusieurs reprises de «Messaline», ce qui était, bien sûr, une allusion à ses mœurs prétendument dissolues¹⁰². Enfin, est-ce une coïncidence si l'insulte adressée par Juvénal à l'encontre de Valeria Messalina – *meretrix Augusta* – est accolée à son *cognomen* dans le titre de récentes biographies et études qui lui ont été consacrées?¹⁰³. Il semble que son nom soit irrémédiablement entaché par la débauche.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ABREVIATIONS DES RECUEILS EPIGRAPHIQUES, NUMISMATIQUES ET PROSOPOGRAPHIQUES CONSULTÉS:

- AE*: *Année épigraphique*. Paris: Presses universitaires de France.
BNC II: GIARD, J. -B. (1988). *Catalogue des monnaies de l'Empire romain*. Volume II: De Tibère à Néron. Bibliothèque nationale: Paris.

¹⁰⁰ Nous ne pouvons parler formellement d'*abolitio memoriae* dans le cas des deux Julie. À ce sujet, VARNER (2004: 88-90) et FLOWER (2006: 167-168). Par contre, la mémoire de Claudia Livia Julia fut officiellement condamnée – TAC. *Ann.* VI. 2. 1; VARNER (2004: 93-95); FLOWER (2006: 174-175).

¹⁰¹ Citons Catherine de Médicis, Catherine II de Russie, Marie-Antoinette d'Autriche, Marie-Louise de Bourbon-Parme.

¹⁰² Se reporter à BERLAIRE GUES (2025 b).

¹⁰³ Antonio DOMINGUEZ LEIVA et Jean-Noël CASTORIO ont ainsi consacré une partie de leurs biographies respectives sur l'impératrice à la constitution du mythe de la *meretrix Augusta* et à ses développements (2014).

- CIL VI:* *Corpus Inscriptionum Latinarum*. Volume VI. Berlin: G. Reimer.
- EpRom:* *Epigraphica Romana*.
- FOS:* RAEPSAET-CHARLIER, M.-T. (1987). *Prosopographie des femmes de l'ordre sénatorial (I^{er}-II^e siècles)*. Louvain: Peeters.
- IRT:* *The Inscriptions of Roman Tripolitania* par J. M. Reynolds and J. B. Ward-Perkins. Rome, Londres: British School at Rome.
- PIR²:* *Prosopographia Imperii Romani saeculi I. II. III. Pars I. II. III.* Seconde édition. Berlin: W. de Gruyter.
- RIC I²:* *The Roman Imperial Coinage*. Volume I (*from 31 BC to AD 69*), seconde édition. Londres: Spink and Son.
- RPC I:* *Roman provincial coinage*. Volume I (*from the death of Caesar to the death of Vitellius (44 BC – AD 69)*). Londres: British Museum Press.
- SNG 4:* *Sylloge nummorum graecorum*. Volume IV (*France*). 1 (*Alexandrie Auguste-Trajan*). Paris: Bibliothèque nationale de France.
- TAM II 3 :* *Tituli Asiae Minoris*. Volume II (*Tituli Lyciae linguis Graeca et Latina conscripti*). Fascicule 3 (*Regiones montanae a valle Xanthi fluminis ad oram orientalem*). Vienne: Österreichische Akademie der Wissenschaften.

SOURCES ANCIENNES:

- AURELIUS VICTOR (1975). *Livre des Césars* (Dufraigne, P. Trad.). Paris: Les Belles Lettres.
- Epitome de Caesaribus* (1999). *Abrégé des Césars* (Festy, M. Trad.). Paris: Les Belles Lettres.
- JUVÉNAL (2002). *Satires* (De Labriolle, P. et Villeneuve, F. Trad.). Paris: Les Belles Lettres.
- PLINE L'ANCIEN (1961). *Histoire Naturelle*, livre X (De Saint-Denis, E. Trad.). Paris: Les Belles Lettres.
- _ (1962). *Histoire Naturelle*, livre XXIX (Ernout, A. Trad.). Paris: Les Belles Lettres.
- PSEUDO-SÈNÈQUE (1999). *Tragédies*, tome III (Chaumartin, F. -R. Trad.). Paris: Les Belles Lettres.
- SÈNÈQUE (1966). *L'apocolocyntose du Divin Claude* (Waltz, R. Trad.). Paris: Les Belles Lettres.
- SUÉTONE (1989). *Vies des Douze Césars*, tome II (Ailloud, H. Trad.). Paris: Les Belles Lettres.
- TACITE (1976). *Annales*, tome III (Wuilleumier, P. Trad.). Paris: Les Belles Lettres.

BIBLIOGRAPHIE :

- BALASA, P. (2002). Sénèque et la femme de la dynastie julio-claudienne. Dans: CROISILLE, J.-M. et PERRIN, Y. (Dir.), *Neronia VI. Rome à l'époque néronienne: institutions et vie politique (375-383)*. Tournai: Latomus.
- BARRETT, A. A. (1996). *Agrippina: Sex, Power and Politics in the Early Empire*. Londres: Routledge.

- BENOIST, St. (2026). L'exil comme mode de régulation des accessions à l'Empire romain. Comment redessiner les contours de la *domus Augusta*, aux trois premiers siècles de notre ère. À paraître.
- BERLAIRE GUES, E. (2019). Valeria Messalina *partu potens*. La maternité de Messaline selon les auteurs anciens. *Revue historique* 691, 2019, 3, 509-540.
- _ (2021). *Figures impériales au féminin: pouvoir, identités et stratégies discursives*. Thèse inédite.
- _ (2022). L'onomastique des premières Julio-Claudiennes chez les auteurs des I^{er} et II^e siècles après J.-C. Un outil discursif sur le pouvoir au féminin. *Eugesta* 12, 2022, 170-204.
- _ (2025 a). La condamnation de la mémoire des Sévériennes dans les sources littéraires. Dans BENOIST, St. – DAGUET-GAGEY, A. – HOËT-VAN CAUWENBERGHE, Ch. et LEFEBVRE, S. (Ed.), *L'abolitio memoriae à Rome et dans le monde romain (I^{er} s. av. n. è. – IV^e s. de n. è.)*, Histoire et civilisations, Lille: Presses universitaires du Septentrion.
- _ (2025 b). Les figures féminines de l'Antiquité impériale romaine: une galerie d'*exempla* à l'usage des souverains et souveraines du monde chrétien. Dans: GAULLIER-BOUGASSAS, C. (Dir.), *Mémoires des passés antiques: une élaboration continue (XIV^e-XIX^e siècle) (67-80)*. Turnhout: Brepols.
- BOYLE, A. J. (2008). *Octavia: Attributed to Seneca*. Oxford, New York: Oxford University Press.
- CAVALIERI MANASSE, G. (1992). L'imperatore Claudio e Verona. *Epigraphica* 54, 9-41.
- CASTORIO, J.-N. (2014). *Messaline, la p... impériale*. Paris: Payot.
- CENERINI, F. (2016). Il ruolo e la funzione delle *Augustae* dai Giulio-Claudi ai Severi. Dans: CENERINI, F. – MASTROROSA, I. G. (Ed.), *Donne, istituzioni e società fra tardo antico e alto medioevo (21-46)*. Lecce: Pensa Multimedia Editore.
- CENTLIVRES CHALLET, C.- E. (2013). *Like Man, like Woman. Roman Women, Gender Qualities and Conjugal Relationships at the Turn of the First Century*. Oxford, Berne, Berlin: Peter Lang.
- COGITORE, I. (2002). *La légitimité dynastique d'Auguste à Néron à l'épreuve des conspirations*. Rome: École française de Rome.
- COLLS, D. – DOMERGUE, Cl. – LAUBENHEIMER, F. – LIOU, B. (1975). Les lingots d'étain de l'épave de Port-Vendres II. *Gallia* 33, 61-85.
- COLTELLONI-TRANNOY, M. (2004). *Dion Cassius, Histoire Romaine, livres 59 et 60 [61]*. Paris: Les Belles Lettres.
- DOMINGUEZ LEIVA, A. (2014). *Messaline, impératrice et p... : généalogie d'un mythe sexuel, de Pline au pornopéplum*. Neuilly-lès-Dijon : Le Murmure.
- FERRI, R. (2003). *Octavia. A Play Attributed to Seneca*. Cambridge, New York: Cambridge University Press.
- FLORY, M. B. (1988). The meaning of *Augusta* in the Julio-Claudian period. *AJAH* 13, 113-138.
- _ (1996). Dynastic Ideology, the Domus Augusta and Imperial Women: a Lost Statuary in the Circus Flaminius. *TAPhA* 126, 287-306.
- FLOWER, H. (2006). *The Art of Forgetting. Disgrace and Oblivion in Roman Political Culture*. Chapel Hill: The University of North Carolina Press.
- FREI-STOLBA, R. (1998). Recherches sur la position juridique et sociale de Livie, l'épouse d'Auguste. *EL* 1, 65-89.

- GEIGER, J. (2008). *The First Hall of Fame. A Study of the Statues in the Forum Augustum*. Leyde: Brill.
- GINSBURG, J. (2006). *Representing Agrippina. Constructions of Female Power in the Early Empire*. Oxford, New York: Oxford University Press.
- GIROD, V. (2012). Agrippine la Jeune et la monnaie: de la princesse à la «régente». Dans: LÓPEZ SÁNCHEZ, F. (Ed.), *The City and the Coin in the Ancient and Early Medieval Worlds* (61-72). Oxford: Archeopress.
- GREGORI, G. L. (2016). Un'inedita e monumentale dedica a Claudio, Messalina e Britannico da Salerno. Dans: MAINARDIS, F., «Voce concordi». *Scritti per Claudio Zaccaria* (339-346). Trieste: EDITREG Editore.
- HAHN, U. (1994). *Die Frauen des römischen Kaiserhauses und ihre Ehrungen im griechischen Osten anhand epigraphischer und numismatischer Zeugnisse von Livia bis Sabina*. Sarrebruck: Saarbrücker Druckerei und Verlag.
- HIDALGO DE LA VEGA, M.-J. (2007). La imagen de la «mala» emperatriz en el Alto Imperio: Mesalina, *meretrix Augusta*. *Gerión* 25, 1, 395-410.
- HOËT-VAN CAUWENBERGHE, Ch. (2003). Mémoire abolie des femmes: l'exemple de l'Achaïe romaine au I^{er} siècle ap. J.-C. *CGG* 14, 263-280.
- HUET, V. (2004). Images et *damnatio memoriae*. *CGG* 15, 237-253.
- HURLET, F. (1997). La Domus Augusta et Claude avant son avènement. *REA* 99, 535-559.
- KAJAVA, M. (1986). Livia Medullina and *CIL* X, 6561. *Arctos*, 20, 59-71.
- JOSHEL, S. (1997). Female Desire and the Discourse of Empire: Tacitus's Messalina. Dans: HALLETT, J. P. – SKINNER, M. B. (Ed.), *Roman Sexualities* (221-254). Princeton: Princeton University Press.
- LANDREA, C. (2011 a). Un patricien au service du prince et de la *res publica*? M. Valerius Messalla Messallinus (cos. 3 av. J.-C.). *Revue Historique* 659, 3, 561-587.
- (2011 b). M. Aurelius Cotta Maximus Messallinus: un noble sous les Julio-Claudiens. *MEFRA* 123, 2, 557-579.
- (2014). Étude de cas: les *Valerii Messallae*, itinéraire d'une famille gâtée. Dans: GUILHEMBET, J.-P. – ROMAN, Y. (Dir.), *Le monde romain de 70 a. C. à 73 p. C.* (119-127). Paris: Ellipses.
- (2017). La familia méconnue des *Valerii Messallae* (I^{er} s. av. - I^{er} s. ap. J.-C.). Dans: DONDIN-PAYRE, M. – TRAN, N. (Dir.), *Esclaves et maîtres dans le monde romain – expressions épigraphiques des liens et relations* (97-111). Rome: École française de Rome.
- LAZZERETTI, A. (2000). Riflessioni sull'opera autobiografica di Agrippina Minore. *SHHA* 18, 177-190.
- LEMERCIER, C. (2025). *Les femmes de la famille impériale sur les monnaies des Julio-Claudiens aux Flaviens*. Mémoire de Master consultable sur HAL (<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04963428v1>).
- LEVICK, B. (2002). *Claude*. Gollion : Infolio.
- MICHEL, A.-Cl. (2015). *La cour sous l'empereur Claude: les enjeux d'un lieu de pouvoir*. Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- NUORLUOTO, T. (2021). *Latin Female Cognomina. A Study of the Personal Names of the Roman Women*. Thèse inédite.
- RATTI, St. (2022). Dans: RATTI, St. (Dir.), *Histoire Auguste et autres historiens païens*. Paris: La Pléiade.

- ROSE, C. B. (1997). *Dynastic Comemoration and Imperial Portraiture in the Julio-Claudian Period*. Cambridge: Cambridge University Press.
- SANCHO GÓMEZ, M. P. (2009). Actitud y pensamiento de Sexto Aurelio Víctor: algunos rasgos de un historiador en la Roma tardía. *Polis* 21, 37-57.
- SELLA, J. (2020). *Tenir le loup par les oreilles. Prendre le pouvoir et le conserver dans la Rome antique*. Seyssel: Champ Vallon.
- TRILLMICH, W. (1978). *Familienpropaganda der Kaiser Caligula und Claudius: Agrippina Maior u. Antonia Augusta auf Münzen*. Berlin: de Gruyter.
- SYME, R. (1986). *The Augustan aristocracy*. Oxford: Clarendon Press.
- THAKUR, S. (2014). *Femina Princeps: Livia in Ovid's Poetry*. *Eugesta* 4, 175-213.
- VARNER, E. (2004). *Mutilation and Transformation: Damnatio Memoriae and Roman Imperial Portraiture*. Leiden, Boston: Brill.
- WOOD, S. (1992). Messalina, Wife of Claudius: Propaganda Successes and Failures of his Reign. *JRA* 5, 219-334.
- _ (1999). *Imperial Women. A study in Public Images, 40 BC-AD 68*. Leiden, Boston, Köln: Brill.